

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 avril 2026

Présents : M. NEDJAR, Mme MACKOWIAK, M. BOURÉ, Mme TIZNITI, M. MENIRI, Mme EL HAJOUÏ, M. BOUTRY, Mme BOULET, M. DADDA, M. JEGOUZO, Mme SARRAZIN, M. NITOU-SAMBA, Mme JUMEL, M. MAILLARD, Mme JAABIRI, M. RUBANY, Mme DYOP, M. PEULVAST, Mme LÉPINARD, M. PROD'HOMME, Mme GAMRAOUI, M. BIRACH, Mme HAI, M. SAHED, Mme BAYKAN, M. ENGUEHARD, Mme BION, M. KOLOLO-SAMBA, Mme MAICHOUF, M. IBN EKHADEK

Excusés et ont donné procuration : M. MAILLARD à Mme EL HAJOUÏ, Mme NAZEF à Mme BOULET

Absentes : Mme IMBERT – Mme BEDAOUDIA

Secrétaire de séance : Mme JAABIRI

Début de la séance à 20h05

Approbation du procès-verbal de la séance du 07 avril 2026

Vote : unanimité

M. Le Maire précise que deux membres de l'opposition, Mme Imbert et Mme Bedaoudia, ont démissionné avant d'être monté en position éligible. Leurs démissions n'étaient donc pas recevables. Si elles souhaitent toujours démissionner de leurs fonctions de conseillers municipaux, elles peuvent présenter à nouveau leurs démissions.

Délibérations

Rapporteur : M. LE MAIRE

26/2026 : Actualisation du montant de la majoration du RIFSEEP, de l'ISFE, de l'IFTS et de l'ISOE de la Ville de Limay

M. le Maire souligne que cette majoration, correspondant à une prime annuelle, est un engagement pris auprès des organisations syndicales lors de la mise en place du RIFSEEP il y a trois ans. Il précise que cet engagement n'est pas obligatoire mais que la ville a souhaité le maintenir, ce qui demande des efforts constants pour maîtriser la masse salariale.

Vote : unanimité

27/2026 : Actualisation du complément de rémunération instauré pour les assistantes maternelles

M. LE MAIRE précise qu'il s'agit là encore de la prime annuelle. Le régime des assistantes maternelles étant particulier, il est nécessaire d'instaurer un complément de rémunération pour permettre le versement de ladite prime.

Vote : unanimité

28/2026 : Création d'un Comité Social Territorial (C.S.T.) commun entre la Ville de Limay et le C.C.A.S.

M. LE MAIRE explique que le CST est un outil de concertation et de dialogue social, pas un outil de décision. L'objectif est d'avoir un CST commun (ville et CCAS) est d'assurer une cohérence sur les sujets abordés, et de traiter des questions collectives concernant l'ensemble des agents.

Vote : unanimité

Arrivée 20h19 M. Birach – M. Bouré

29/2026 : Fixation du nombre de représentants au CST

M. LE MAIRE souligne que le paritarisme n'est pas une obligation légale. Le choix qui est fait est de fixer à 6 représentants (correspondant au maximum légal) du personnel et 6 représentants de la collectivité. Il précise que les élections syndicales sont prévues le 10 décembre 2026.

Vote : unanimité

30/2026 : Droit à la formation des élus municipaux

M. LE MAIRE rappelle que les élus ne sont pas censés être des experts. La formation est importante pour accompagner les élus vers une prise en main des dossiers, couvrir les fondamentaux (finances publiques, marchés publics, démocratie locale, intercommunalité), ainsi que de permettre aux élus salariés de concilier mandat et emploi.

Vote : unanimité

31/2026 : Demande de subvention au titre du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires – « Fonds Vert » pour 2026

M. LE MAIRE explique que demander une subvention ne garantit pas de l'obtenir, et précise que toutes les demandes sont critérisées. Il s'agit du même projet (pôle éducatif des Hautes Meunières) présenté à deux dispositifs différents pour maximiser les chances. M. le Maire a rappelé au sous-préfet les coupes drastiques subies par la ville afin qu'il compense par d'autres subventions.

Vote : unanimité

40/2026 : Désignation d'un « délégué élu » et d'un « délégué agent » au Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Vote : unanimité

Rapporteur : Mme MACKOWIAK – Adjointe au Maire

32/2026 : Pôle éducatif des Hautes Meunières – Dépôt du permis de construire

M. LE MAIRE ajoute l'espoir de voir rapidement démarrer le projet si les subventions sont obtenues. Il note que les entreprises sont en capacité de lancer les travaux et qu'on essaie de consolider le plan de financement.

Vote : unanimité

Rapporteur : M. MENIRI – Adjoint au Maire

33/2026 : Vote des taux 2026 des impositions directes locales

M. LE MAIRE rappelle sa volonté de ne pas augmenter les taux au cours du mandat, malgré les difficultés budgétaires et les contraintes qui s'imposent à la collectivité.

Vote : unanimité

34/2026 : Affectation provisoire des résultats de l'exercice 2025 – Budget VILLE

Vote : unanimité

35/2026 : Affectation provisoire des résultats de l'exercice 2025 – Budget Annexe Service Extérieur des Pompes Funèbres

Vote : unanimité

36/2026 : Vote du Budget Primitif 2026 de la Ville

M. LE MAIRE dit qu'il y a une grande préoccupation face à la situation. En effet la collectivité a perdu cette année 630 000 euros en dotations (DCRTP et (DGF). La forte diminution de DCRTP pénalise les villes industrielles. Ces villes ont fait le choix de soutenir l'industrie en accueillant des activités industrielles sur leur territoire. Aujourd'hui, elles sont « pénalisées » par les décisions du gouvernement. Il ajoute qu'il faut engager des actions : Coordination avec d'autres maires pour interpellier le gouvernement et les parlementaires, relance auprès du sous-préfet, du préfet et de la ministre de l'Industrie et espérer que les prochaines élections présidentielles permettront de se faire entendre.

Il ajoute que le gouvernement promeut une « France industrielle » tout en pénalisant les communes qui ont accueilli l'industrie. L'État se déresponsabilise et ne donne pas les moyens aux collectivités de porter des projets structurants.

Vote : unanimité

37/2026 : Vote du Budget Primitif 2026 du budget annexe « service extérieur des Pompes funèbres »

Vote : unanimité

Rapporteur : M. DADDA – Adjoint au Maire

38/2026 : Création d'une bourse pour soutenir les sportifs de haut niveau

M. LE MAIRE souligne l'importance d'avoir un cadre global critérisé plutôt que du cas par cas.

Vote : unanimité

39/2026 : Attribution d'une bourse à une sportive de haut niveau

M. LE MAIRE valorise l'implication locale de cette sportive en tant que formatrice des jeunes limayens, au-delà de ses performances sportives (championne départementale, finaliste au championnat de France élite).

Vote : unanimité

Fin de la séance à 21h20

Le prochain Conseil municipal se tiendra le **lundi 01^{er} juin 2026 à 20 heures**.

Hôtel de Ville

5, avenue du Président Wilson – 78520 Limay
Tél. : 01 34 97 27 27 – Fax : 01 34 97 27 34

*Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire
à l'adresse ci-dessus, en rappelant les références du service.*

www.ville-limay.fr